

Québec, le 8 juillet 2004

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Pourvoirie Grégoire Gabriel
Case postale 744
Schefferville (Québec) G0G 2T0

N/Réf. : 3215-16-27

Objet : Fosse à déchets
Camp du lac Elsie

Mesdames,
Messieurs,

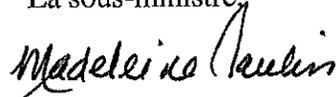
À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 13 février 2004 concernant le projet d'aménager une fosse à déchets pour le camp du lac Elsie localisé aux coordonnées 55° 23'N et 66° 06'W, et après avoir été informée de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik du 11 juin 2004, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que votre projet n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet tel que décrit dans le document suivant :

- lettre de M^{me} Marie Marthe Gabriel du 13 février 2004 qui a été adressée à M^{me} Madeleine Paulin, sous-ministre de l'Environnement, concernant une demande de non-assujettissement pour le projet d'aménagement d'une fosse à déchets pour le campement du lac Elsie.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre



Madeleine Paulin